

TROC ET PUCES ECHANGES 2000 -PLOEMEUR - 7 JUIN 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de 2 expositions par an) aux artisans d'art, aux associations, aux professionnels de la brocante, aux déballeurs d'un jour.
 - 2 - Seront réputés exposants les personnes physiques ou morales, ainsi que les associations dont le bulletin d'inscription sera régulièrement parvenu à l'organisateur accompagné du règlement signé et du paiement par chèque avant le 7 avril 2026
 - 3 - L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.
 - 4 - Afin de garder le caractère « trocane » de cette manifestation, la vente d'articles neufs (sauf artisanat d'art), de denrées alimentaires, d'animaux, d'armes, d'armes blanches et d'objets de propagande est formellement proscrite. Aucune propagande idéologique, politique, religieuse ou autre ne sera tolérée sous peine d'exclusion.
 - 5 - Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
 - 6 - Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions
 - 7 - Les exposants seront accueillis entre 6h00 et 7h30 du matin et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 9h00. Ils ne pourront remballer avant 18h.
 - 8 - Tout exposant arrivant en retard pourra se voir attribuer un emplacement différent de l'emplacement réservé afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation.
 - 9 - Les tables sont mises à disposition, après réservation des exposants, ceux-ci seront tenus responsables d'éventuelles dégradations dont les dommages seront payables immédiatement.
 - 10 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
 - 11 - En raison des frais engagés, les absences ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription.
 - 12- L'organisateur informe qu'aucun particulier ne peut participer à plus de 2 ventes par an (Article R321-9 du Code pénal)
- Autorisation municipale en cours - organisé par Echanges 2000 / Au profit des élèves et étudiants du lycée Notre Dame de la Paix dans le cadre des actions pédagogiques.

FICHE D'INSCRIPTION : Professionnel [] Particulier [] Collectionneur []

Nom :Prénom :

Adresse :

CP :Ville :

Tél :Email :

Pour les professionnels N° de registre du commerce / des métiers :

Nature (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et N° de la Pièce d'identité (à présenter impérativement le jour de la manifestation) :

.....N° :Délivrée le :

Par :Nature des objets mis en vente :

Déclaration sur l'honneur (pour un particulier) Je soussigné

Déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant ; Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 3102 du Code de commerce) ; Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Déclaration sur l'honneur (pour un professionnel) Je soussigné

Déclare sur l'honneur : Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. ; Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve

Fait à le..... . **Signature**

Tarifs emplacements	Quantité souhaitée	Total en euros
Extérieur couvert : 2m avec table 10 €		
Extérieur couvert : 1ml sans table 4 €		
Extérieur non couvert : 2m avec table 8 €		
Extérieur non couvert : 1ml sans table 3 €		

Chèque à libeller à l'ordre de Echanges 2000 à joindre impérativement pour validation de votre inscription

Bulletin+Chèque+Enveloppe timbrée ou adresse mail (pour confirmation de l'inscription) à envoyer à

Echanges 2000 6 rues des ormes 56270 Ploemeur avant le